Image not found or type unknown

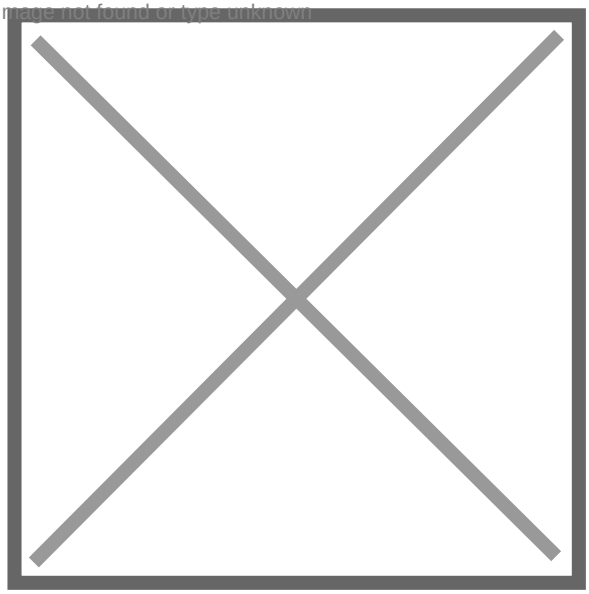

Renseignement pour un droit pénal

Par **moret11**, le **11/05/2010** à **13:34**

Bonjour,
j'ai porté plainte plainte contre mon mari le mois de janvier 2009 pour violences conjugales, il a eu à la suite un surcis de 5 mois pour deux ans, en mai 2010 mon mari m'a encore frappé, je n'ai pas porté plainte mais j'ai appelé la personne qui suit son dossier au tribunal et elle m'a informé qu'elle allait faire un rapport au juge.
ma questuin c'est est ce que mon risque la prison suite à ce rapport ? et c'est si le cas qu'est ce que je dois faire pour lui éviter la prison ?
merci d'avance.

Par **amajuris**, le **11/05/2010** à **18:03**

bonsoir,
il risque que son sursis soit annulé et doive exécuter sa peine.
si vous ne voulez pas qu'il aille en prison, ne portez plus plainte et supportez stoïquement ses coups ou alors quittez le.
cordialement

Par **Maître marque**, le **12/05/2010** à **15:18**

Bonjour,

Avant de vous poser ces questions interrogez-vous sur un seul point.

"**Qu'est-ce que je veux faire de ma vie** ?"

Avez vous pris contact avec des associations ?

Vous ne pouvez pas dénoncer à la justice les violences de votre mari et en même temps demander l'indulgence pour lui.

Que ferez-vous demain quand les violences seront plus fortes et encore plus fortes et encore.....?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés